

le ministre du Travail avait dit un mois auparavant.

M. Horner (Acadia): Ça vous fait encore mal, Jack?

L'hon. M. Pickersgill: Je ne dis pas que le chômage nuit au parti libéral aujourd'hui, mais qu'il nuit au parti qui détient le pouvoir depuis les quatre plus longues années que nous ayons connues au Canada ces derniers temps.

M. l'Orateur suppléant: Je dois rappeler à l'honorable député que je ne m'oppose pas à ce qu'il réponde aux arguments ou aux déclarations du ministre ou d'autres opinants. Mais je lui dis que ses réponses devraient être brèves et ne devraient pas détourner l'attention du sujet de l'amendement. Comme je l'ai déjà dit, j'estime que le chômage ne saurait être le sujet de l'amendement, car il n'y est question que de l'exécution de la loi sur l'assurance-chômage.

L'hon. M. Pickersgill: Je vous promets, monsieur, de ne pas m'étendre plus longtemps sur ces questions que le ministre lui-même l'a fait.

Les plaintes du ministre s'apparentaient à celles du député de Vancouver-Kingsway (M. Browne) et du secrétaire parlementaire. Je ne prendrai pas autant de temps qu'eux.

Une voix: Mais on aura l'impression du contraire.

L'hon. M. Pickersgill: Oui, lorsque j'aurai dit ce que j'ai à dire, l'honorable député aura l'impression que j'ai été plus long, bien que ce ne soit pas le cas.

J'aimerais demander au ministre ce qu'il entend par prophétie de malheur. J'aimerais lui demander si la déclaration suivante renferme justement de ces prophéties:

Nous, qui siégeons de ce côté-ci de la Chambre, espérons que le gouvernement agira, car la dépression ne frappe aucun autre pays du monde. En Grande-Bretagne, il n'y a pas de grave chômage à l'heure actuelle, puisqu'on y compte deux fois moins de chômeurs qu'au Canada, bien que la population y soit plusieurs fois plus nombreuses que la nôtre. La même situation existe en Allemagne de l'Ouest et dans d'autres pays où le régime de la libre entreprise est à l'honneur.

Sont-ce là des prophéties de malheur?

L'hon. M. Hamilton (Notre-Dame-de-Grâce): On n'y relève pas un seul mot qui dénigre la situation canadienne.

L'hon. M. Pickersgill: Oh, oui, la déclaration spécifie qu'aucun autre pays n'est aux prises avec un chômage aussi grave que le Canada. Je poursuis:

Nous ne croyons pas à l'utilité de prêcher le pessimisme. Nous ne tenons pas à voir naître une situation qui provoquerait une panique; mais nous demandons au gouvernement d'agir sans tarder...

...il ne s'agit pas d'une chose nouvelle, dont le gouvernement viendrait de s'apercevoir. Elle dure et empire depuis plusieurs années.

Sont-ce là, oui ou non, des propos funestes et pessimistes?

M. Ricard: Non.

L'hon. M. Pickersgill: Permettez que je continue:

Le gouvernement n'admet même pas qu'un chômage grave existe. A moins de l'admettre, comment peut-il prendre conscience de la nécessité d'une solution au problème.

Quelle description, juste et précise, de l'actuel gouvernement. Je continue:

Je lisais l'autre soir Edmond Burke et j'ai trouvé un passage qui s'applique on ne peut mieux. Burke disait: Pour aller sûrement son chemin, il faut savoir ce que sa vision a d'imparfait.

Le gouvernement a-t-il conscience de son propre aveuglement? Je poursuis ma lecture:

Comme cela convient au présent gouvernement si inconscient de son aveuglement, de ses atermoiements et de ses tergiversations! Il est toujours prêt à promettre quelque chose.

M. Chambers: Objection! Monsieur l'Orateur, je crois que le Règlement oblige le député à révéler l'auteur de cet excellent acte d'accusation contre l'ancien gouvernement.

L'hon. M. Pickersgill: Si le député veut savoir le nom de celui qui a parlé de pessimisme et de malheur, je l'identifierai de la manière suivante: il est aussi l'auteur de certains propos diffusés à la télévision le 12 avril 1961.

L'hon. M. Hamilton (Notre-Dame-de-Grâce): Monsieur l'Orateur, j'en appelle au Règlement...

L'hon. M. Pickersgill: Ils ne goûtent pas ces propos, monsieur l'Orateur, comme j'avais eu soin de vous en prévenir.

L'hon. M. Hamilton (Notre-Dame-de-Grâce): Monsieur l'Orateur, à propos de l'objection soulevée par l'honorable député de Saint-Laurent-Saint-Georges (M. Chambers), je rappelle que tout député qui cite un passage d'un document à la Chambre est tenu de nous donner le titre du document et le nom de l'auteur qu'il cite. Si l'honorable député cite un passage du Hansard, comme je le crois, je lui demanderais de nous donner la date, la page et le nom de celui dont il cite les paroles.

L'hon. M. Pickersgill: Monsieur l'Orateur, pour éviter de prendre le temps de la Chambre, je me contenterai de lire un ou deux passages seulement de ce...

Des voix: Règlement!

L'hon. M. Hamilton (Notre-Dame-de-Grâce): Monsieur l'Orateur, je vous demande en toute déférence de faire respecter le Règlement de la Chambre là-dessus.